

Communiqué

Forum international sur la main-d'œuvre 2024 du Conseil International des Infirmières

Stockholm, Suède, 28-29 février 2024

Les dirigeants de douze associations nationales d'infirmières (ANI) membres du Conseil International des Infirmières (CII) se sont réunis à Stockholm pour discuter des grands enjeux relatifs au personnel infirmier au niveau international, et en particulier de la pénurie mondiale d'infirmières.

Le Forum, organisé par le CII en partenariat avec la Joint Virtual Swedish Nurse Organisation (JSNO), a réuni des représentants d'associations nationales d'infirmières des pays suivants : Australie, Autriche, Canada, États-Unis, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Japon, Norvège, Royaume-Uni et Suède.

Le message clef du Forum est que la force du nombre compte

Le plus grand défi auquel sont confrontées les ANI du monde entier est la pénurie mondiale d'infirmières, qui s'est aggravée et suscite d'énormes inquiétudes. Les membres du Forum ont partagé des expériences étonnamment similaires en ce qui concerne les principaux problèmes liés au personnel infirmier. Leurs constatations ont fait écho à la mise en garde lancée par le CII l'année dernière, à savoir que le problème de la pénurie de personnel est d'une telle importance qu'il devrait être considéré comme une urgence sanitaire mondiale.

Toutes les ANI participantes ont reconnu la nécessité d'une double approche pour répondre à cette urgence sanitaire mondiale. Premièrement, la sécurité de la population, des patients et des infirmières doit être au centre de la réponse politique, et les infirmières cadres ont un rôle important à jouer à cet égard ; pour leur part, les gouvernements doivent rendre compte de la mise en place et du respect des politiques, législations et réglementations nécessaires. Deuxièmement, il importe d'améliorer considérablement les données et les preuves disponibles au sujet de la dotation en personnel infirmier pour pouvoir définir et mesurer cet aspect essentiel de la sécurité, de même qu'en suivre les progrès.

Les infirmières cadres se voient souvent confier des responsabilités et mises en demeure de répondre à des exigences, mais ne disposent pas des ressources et du pouvoir réel nécessaires pour accomplir ce qui leur est demandé. Dans un contexte où les infirmières constituent le groupe professionnel de santé le plus nombreux, le rôle et l'importance de l'infirmière cadre devraient être égaux à ceux des autres groupes professionnels de santé.

L'expression « **la force du nombre** » traduit une réalité. Et s'il est vrai que notre profession est celle qui jouit du plus grand capital de confiance, les patients, de même que les infirmières qui s'occupent d'eux, ne seront en sécurité que lorsque l'on pourra compter, au niveau mondial, sur des effectifs infirmiers suffisants pour répondre à la demande croissante en matière de soins de santé.

Toutes les ANI présentes au Forum du CII ont fait état d'un même ensemble de problèmes fondamentaux auxquels leur personnel infirmier est confronté, y compris un certain nombre d'aspects déterminants de la vie professionnelle quotidienne de toutes les infirmières, en particulier une charge de travail sûre, des horaires de travail sûrs, des conditions de travail

sûres et un environnement de travail sûr. La majorité des ANI ont indiqué que leur pays traversait actuellement une pénurie d'infirmières.

Partout, les personnels infirmiers devraient avoir le droit de participer à des actions syndicales et aux négociations salariales. Les gouvernements pourraient tenter de restreindre ces deux droits essentiels et justifiés, ce qui est inacceptable, en particulier dans les pays démocratiques que représentent les membres du Forum.

Un consensus a été trouvé pour affirmer que sans une approche politique efficace et tournée vers l'avenir pour résoudre ces problèmes, il continuera d'y avoir des risques majeurs pour la santé des populations partout dans le monde.

L'amélioration de la santé de la population et de la sécurité des patients doit être l'objectif premier de tout système de santé, et il ne sera pas possible d'atteindre cet objectif sans donner la priorité à la sécurité des infirmières ainsi qu'à des niveaux sûrs de dotation en personnel.

La sécurité des infirmières comprend la santé et le bien-être de chacune d'entre elles, ce qui est devenu un problème plus prononcé depuis la pandémie de COVID-19. La pandémie a en effet entraîné, pour les infirmières, des niveaux de stress plus élevés, une augmentation de la charge de travail et de l'épuisement au travail, sans oublier les répercussions de la charge morale liée aux choix que les infirmières ont été obligées de faire au plus fort de la pandémie et qu'elles doivent encore faire aujourd'hui. Enfin, les infirmières sont confrontées à un manque croissant de respect de leurs droits et à une augmentation des incidents de violence et d'agression. Tout cela contribue à la mauvaise santé psychologique des infirmières et souligne l'importance d'assurer la sécurité psychologique, de même que d'instiller et encourager une « culture de la sécurité », dans les organisations de santé.

La réponse politique requise ne doit pas se limiter à soutenir la résilience individuelle des infirmières : il s'agit avant tout, pour les organisations employeuses, de s'acquitter de leur devoir envers les infirmières qu'elles emploient afin de s'assurer que les infirmières sont pleinement soutenues et qu'elles peuvent travailler en toute sécurité pour dispenser des soins efficaces à la population. Les mécanismes de responsabilisation mis en place doivent faire l'objet d'une surveillance quant à leur efficacité.

Toujours au Forum, les ANI ont fait état de niveaux d'efficacité variables en ce qui concerne les réponses politiques existantes dans leur pays, avec des préoccupations générales toujours plus grandes quant aux effets de ces réponses sur les infirmières individuelles : taux plus élevés de départ ou d'intention de départ, réductions des heures de travail, niveaux plus élevés d'absence pour cause de maladie et incapacité à retenir le personnel.

Toutes les ANI ont fait part de leur conviction qu'il est urgent pour les pays de mettre en place un ensemble de solutions politiques sérieuses qui s'attaquent aux causes de la pénurie de personnel infirmier et qui laissent espérer une amélioration durable. Ces efforts doivent tenir compte du profil d'âge de la main-d'œuvre et du fait qu'elle est principalement composée de femmes.

Les participants ont partagé leurs expériences en matière de solutions efficaces, axées à la fois sur des réponses immédiates aux priorités urgentes et sur des améliorations à plus long terme du recrutement dans la profession infirmière. À court terme, une priorité commune doit être de mieux fidéliser le personnel, y compris par le biais de coefficients infirmières / patients obligatoires, de la participation des infirmières à la prise de décision sur le lieu de travail, de rémunérations et de structures de carrière équitables, et de l'accès à la formation nécessaire aux soins infirmiers. Toutes ces mesures peuvent être renforcées et soutenues par le recours approprié aux nouvelles technologies.

Les ANI participantes ont, d'autre part, exprimé leur inquiétude toujours plus grande concernant deux autres problèmes que l'on constate dans de nombreux pays : les tentatives de remplacer les infirmières diplômées par des agents de santé beaucoup moins qualifiés et le recours de plus en plus fréquent au recrutement international.

Il existe en effet des preuves inquiétantes que le remplacement d'infirmières diplômées par des agents moins qualifiés est associé à une augmentation des risques pour les patients et à une réduction de l'efficacité. Il y aura toujours besoin d'une équipe multidisciplinaire efficace et bien intégrée dans les soins de santé : cependant, tout changement de répartition des compétences doit être motivé par la volonté d'ouvrir l'accès et d'améliorer les soins, et ne doit pas être considéré comme une mesure palliative pour combler, à moindre coût, des postes vacants.

Le recrutement international ne doit pas être la solution

Le recours de plus en plus fréquent au recrutement international comme solution miracle pour « résoudre » les pénuries d'infirmières au niveau national est très inquiétant. C'est pourquoi le CII continue à demander que chaque nation forme les effectifs de personnels infirmiers dont elle a besoin et parvienne ainsi à l'autosuffisance.

La tendance générale à l'augmentation de la mobilité internationale du personnel infirmier mondial est très préoccupante. De nombreuses ANI présentes au Forum viennent de pays dont les gouvernements sont en grande partie responsables de l'augmentation actuelle du recrutement international d'infirmières, alors qu'ils comptent parmi les pays les plus riches. Dans le même temps, des pays qui ne dépendaient pas du recrutement international font aujourd'hui état d'une augmentation de leur dépendance à cet égard.

Les ANI participantes ont dit appuyer fermement le droit des infirmières à franchir volontairement les frontières pour améliorer leur carrière et leur vie, mais elles ont aussi pointé les effets de l'augmentation du volume de l'activité de recrutement au niveau mondial. Étant donné son élargissement à d'autres pays de destination, la tendance actuelle pourrait être préjudiciable et potentiellement dangereuse pour les systèmes de santé de certains des pays « sources » qui sont ciblés par le recrutement international.

En particulier, les participants ont souligné l'exode évident des infirmières à partir de certains pays figurant sur la « liste rouge » de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pays vulnérables en raison de leur faible niveau de dotation en personnel et qui ne devraient pas être ciblés par le recrutement. Les ANI ont suggéré que tout accord bilatéral entre pays comprenne des mesures d'accompagnement solides destinées à apporter un soutien pratique ainsi que des ressources aux pays où les infirmières sont recrutées, afin de renforcer le personnel infirmier et les systèmes de santé de ces pays.

Les participants au Forum ont appuyé la position actuelle du CII selon laquelle le Code de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé doit être appliqué de manière plus systématique afin de pouvoir prévenir les dommages aux systèmes de santé des pays à faibles ressources et ne pas compromettre leurs perspectives de parvenir un jour à la couverture sanitaire universelle.

Des collègues de l'OMS ont informé le Forum de la prochaine enquête mondiale sur la situation du personnel infirmier dans le monde (*State of the Worlds Nursing, SOWN*). Il s'agira de la deuxième enquête de ce type, la première ayant été publiée en 2020, au début de la pandémie. Le rapport 2024-2025 sera l'occasion de mettre à jour le profil mondial du personnel infirmier et constituera un point de référence très important pour l'élaboration et la mise en place de politiques dans ce domaine – à condition que le rapport utilise des données fiables.

À cet égard, les ANI ont un rôle essentiel et déterminant à jouer pour garantir l'intégrité des données nationales qui seront utilisées pour élaborer le prochain rapport sur la situation du personnel infirmier dans le monde. Les ANI doivent être mises en capacité de collaborer avec les collecteurs de données des « points focaux » nationaux désignés par l'OMS, afin de s'assurer que les données sur le personnel infirmier sont exactes et complètes, de communiquer d'autres statistiques utiles et de réviser ou approuver les données soumises à l'OMS.

Les ANI participantes se sont également dit conscientes du dynamisme du marché mondial du travail des infirmières et ont reconnu que le rapport de l'OMS mis à jour serait opportun, bien qu'incomplet pour certains pays. En effet, les données relatives aux flux d'infirmières entre secteurs, emplois et pays, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de la profession, sont souvent manquantes ou moins complètes et précises que les données sur les effectifs existants.

Enfin, ont été relevées, dans tous les pays participants, des lacunes dans les données normalisées destinées aux rapports SOWN concernant les postes d'infirmières vacants, ce qui limite considérablement la capacité d'évaluer et de comparer les pénuries de personnel. Tout en collaborant avec d'autres parties prenantes à l'amélioration des données destinées au rapport sur la situation du personnel infirmier dans le monde, les ANI continueront également à évaluer la mesure dans laquelle les données permettent de dresser un tableau complet des changements et de la dynamique qui sont à l'oeuvre, plutôt que de mesurer la seule variation des effectifs à un instant *t*.

L'année dernière, le CII a publié sa [Charte pour le changement](#), qui souligne la nécessité pour tous de valoriser, de protéger, de respecter et d'investir dans nos infirmières afin d'assurer un avenir durable aux soins infirmiers et de santé. La Charte est tout aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était l'année dernière, si ce n'est plus.